

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE 27 septembre 2025

Maison des Loisirs et de la Culture
3, Esplanade de la Liberté - 57700 Hayange

14h30 : Le quorum (28) est atteint, la séance peut commencer.

Nombre d'adhérents présents : 23, nombre de procurations : 21. Votes exprimés : 44 pour un total de 54 membres.

Représentant de la Municipalité présent : M. Fabien ENGELMANN, Maire de Hayange

Membres du CA présents :

Gérard BECKERS, Laurence BRANDT, Rémi BOITEAU, Jacqueline FICHTER, Alain GARSIA, Serge KLEIN, Alain PIERSON, Virginie NOSS, Nicolas RECCHIA, Dominique SALIER

Membres du CA excusés absents à l'assemblée :

Gianni DEL BIANCO, donne pouvoir à Alain Garsia

Jacques BOUHOURS, donne pouvoir à Jacqueline Fichter.

Motif de l'assemblée extraordinaire : modification des statuts

Déroulement de l'assemblée :

- Ouverture de l'assemblée
- Projection et lecture des modifications souhaitées de nos statuts

Point 1 : Modification suggérée par l'administration des impôts afin de bénéficier d'un rescrit fiscal :

Nous avons obtenu un rescrit fiscal pour notre association (à but non lucratif) pour pouvoir émettre des reçus fiscaux en cas de dons par des tiers. Le tribunal nous a demandé de mettre en conformité nos statuts pour éviter toute ambiguïté. Voici la proposition de modification :

Initial :

L'association ne poursuit aucun but lucratif.

Nouvelle version :

Page 1 sur 2

L'association ne poursuit aucun but lucratif. Elle s'interdit à rétribuer de manière directe ou indirecte les membres du CA ainsi que les membres de l'association dans le cadre de ses activités.

Point 2 : Modification de la méthode d'envoi des convocations aux assemblées générales

Autre modification apportée pour corriger la correspondance avec les membres conformément à l'évolution des pratiques actuelles :

Initial :

L'Association tient chaque année une Assemblée Générale dont la date est fixée par le Conseil d'Administration.

Cette Assemblée est annoncée aux membres qui sont convoqués individuellement par écrit.

Nouvelle version

L'Association tient chaque année une Assemblée Générale dont la date est fixée par le Conseil d'Administration.

Cette Assemblée est annoncée aux membres qui sont convoqués individuellement par courrier électronique.

- **Votes des membres : oui à l'unanimité.**
- Clôture de l'assemblée extraordinaire.

Pour le G.A.P.H.E., le 27 septembre 2025

Le Président Alain GARSIA

Le Secrétaire Nicolas RECCHIA